

Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie

Résolution n°07/4

Pour un impôt européen

Résolution n°07/4, adoptée par le Conseil d'administration des Jeunes Européens - France le 2 décembre 2007 à Paris et renouvelée par le Conseil d'administration des Jeunes Européens - France le 30 août 2020 à La Turballe et le 6 juin 2023 en Conseil d'administration dématérialisé.

Le financement de l'Union européenne est bien trop dépendant des volontés nationales. Le budget représente seulement 1% du PIB de l'ensemble des États de l'Union européenne, ce qui est clairement insuffisant au regard de ses ambitions. L'élargissement du budget européen se présente aux yeux des Jeunes Européens - France comme un impératif au développement de l'Union européenne ;

Les Jeunes Européens - France se sont plusieurs fois prononcés en faveur de l'affectation de ressources propres au budget communautaire, qui pourraient prendre la forme d'un véritable impôt européen ;

Les Jeunes Européens - France pensent qu'une participation plus directe des citoyens au financement des institutions communautaires permettrait de les impliquer davantage dans le processus de construction européenne. Deux choix s'offrent pour la définition de ressources propres : le transfert total ou partiel au budget européen d'un impôt national ou la création de toutes pièces de nouvelles impositions ;

Les Jeunes Européens - France considèrent que pour des raisons politiques, sociales et économiques le transfert d'impôts nationaux est actuellement préférable. Ceci implique que toute charge nouvelle imposée aux contribuables pour financer une politique européenne soit compensée par une diminution équivalente d'impôt au niveau national.

Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie

Résolution n°07/4

À partir de ces considérations, les Jeunes Européens - France proposent trois impôts qui se prêtent particulièrement à ce transfert :

- L'impôt sur les sociétés est à nos yeux le plus adapté à cet objectif. Cependant l'harmonisation de son assiette au niveau européen est un préalable nécessaire à son transfert. Le Conseil et la Commission ont engagé sur ce point des travaux très complexes, dont l'aboutissement requerra l'unanimité des gouvernements ;
- Une deuxième solution serait d'utiliser de manière plus efficace et plus transparente la TVA dont la base est pour l'essentiel déjà harmonisée et qui participe au financement actuel de l'Union européenne ;
- Enfin, considérant qu'il est important que les Européens participent directement au financement de l'Union européenne, nous souhaitons à terme l'instauration d'une contribution directe des citoyens.

Pour assurer une interprétation uniforme, les Jeunes Européens - France souhaitent également une délégation de compétences en matière fiscale et l'instauration d'une administration fiscale européenne.

L'ambition affichée par les gouvernements doit se concrétiser dans des projets d'envergure. C'est l'occasion pour les États européens de démontrer qu'ils peuvent agir de concert pour le développement de l'espace communautaire en dotant l'Union européenne de ressources propres, d'un véritable impôt européen.